|  |  |
| --- | --- |
| Logo de la Commission européenne, 12 étoiles jaunes sur fond bleu formant un cercle bordé de deux éléments graphiques gris clair représentant le Berlaymont, siège de la Commission européenne. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT(E) NATIONAL(E) DÉTACHÉ(E)

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | MOVE – C – C.4 |
| Numéro de poste Sysper: | 418010 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée:  Lieu de détachement: | Joachim LUECKING  4… trimestre 2025  2… années (avec extension possible jusqu’à 2 ans)   Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement | Avec indemnités 🞎 Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États membres de l’UE  ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: ….  organisations intergouvernementales suivantes: …  🞎 Pays de l’accord en nature AELE/EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) | |
| Date limite de dépôt des candidatures | 2 mois 🞎 1 mois  Date limite pour postuler: 25-06-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) est chargée d’élaborer et de mettre en œuvre les politiques européennes dans le domaine des transports, y compris celles établissant un marché intérieur du transport ferroviaire.

Au sein de la DG MOVE, la direction C est chargée du transport terrestre. L’unité C4 est responsable de la politique de sécurité et d’interopérabilité ferroviaires, en vue de la réalisation d’un espace ferroviaire unique européen. Les principales tâches de l’unité sont les suivantes:

• élaborer des politiques visant à renforcer la sécurité et l’interopérabilité dans le transport ferroviaire, y compris superviser les activités de l’Agence de l’Union européenne pour les chemins de fer (ERA);

• mettre en œuvre le pilier technique du 4e paquet ferroviaire en ce qui concerne la sécurité et l’interopérabilité et renforcer le rôle de l’ERA;

• promouvoir le développement continu de l’entreprise commune «Système ferroviaire européen» afin de garantir sa contribution à la réalisation des objectifs de la politique ferroviaire de la Commission et des objectifs stratégiques plus larges de celle-ci;

• suivre l’application de la législation existante de l’UE, et notamment des actes législatifs techniques dans le domaine du transport ferroviaire.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’expert(e) national(e) détaché(e) (END) participera activement aux tâches de l’unité, à savoir concevoir, développer, mettre en œuvre et suivre les politiques européennes et les activités connexes dans le domaine de la sécurité et de l’interopérabilité ferroviaires. En particulier, il/elle aidera:

• à élaborer des politiques relatives à la mise en œuvre et au suivi des technologies liées aux véhicules, telles que l’attelage automatique numérique (DAC);

• à coordonner le processus d’élaboration, de révision et d’adoption des règlements relatifs au matériel roulant, à savoir les règlements (UE) nº 321/2013 (STI WAG), (UE) nº 1302/2014 (STI LOC&PAS) et (UE) nº 1304/2014 (STI «bruit»), ainsi que le règlement d’exécution (UE) 2018/545, y compris les relations avec l’ERA dans le domaine de l’autorisation des véhicules;

• à contribuer aux activités liées aux véhicules dans le cadre de la politique RTE‑T/MIE, y compris les relations avec l’Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (CINEA);

• à assurer le suivi des activités liées aux véhicules de l’entreprise commune «Système ferroviaire européen», de la DG ENV et de la DG CNECT;

• à soutenir l’interface matériel roulant, exploitation, contrôle-commande et signalisation aux fins de l’objectif d’harmonisation opérationnelle et d’achèvement de l’espace ferroviaire unique européen.

• pour d’autres dossiers législatifs relatifs à la sécurité et à l’interopérabilité ferroviaires attribués par la direction de l’unité.

**Profil du/de la titulaire (nous recherchons)**

La DG MOVE C.4 recherche un(e) END dynamique, très motivé(e) et expérimenté(e) possédant des connaissances et de l’expérience en matière de politique ferroviaire. Une connaissance de la politique de l’UE en matière de sécurité et d’interopérabilité ferroviaires constituerait un avantage.

Le/la candidat(e) devra assumer la responsabilité de ses tâches, être bien organisé(e), serviable et agir avec un sens de l’initiative et une attitude orientée vers la résolution de problèmes. Il/elle devra aussi satisfaire aux normes de qualité de la DG MOVE, respecter les procédures de l’unité et posséder les compétences nécessaires pour traiter des plaintes et des infractions. Il/elle devra posséder de solides compétences analytiques et d’excellentes compétences rédactionnelles, ainsi que de l’expérience dans la rédaction de documents d’orientation. Il/elle devra faire preuve d’initiative et posséder les compétences sociales nécessaires pour travailler efficacement au sein de l’équipe existante, ainsi qu’une bonne compréhension des priorités et des questions de fond.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision C(2008) 6866 de la Commission** du 12.11.2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Conformément à la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début** du détachement:

* Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.
* Ancienneté: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel.
* Employeur: être employé(e) par une administration nationale, régionale ou locale, ou par une organisation publique intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures de personnes dont l’employeur est un organisme du secteur public (par exemple une agence ou un institut de régulation), une université ou un institut de recherche indépendant.
* Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union, dans la mesure nécessaire aux fonctions que vous serez appelé(e) à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez démontrer que vous possédez une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé(e) et rémunéré(e) par votre employeur et être couvert(e) par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la [décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444)]. Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé(e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’acceptera que les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique de votre pays auprès de l’UE, par le secrétariat de l’AELE ou par le ou les canaux qui auront été spécifiquement convenus**. Les candidatures transmises directement par vous ou par votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous **format CV Europass** ([[Créez votre CV Europass | Europass](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents (tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Au besoin, ces documents vous seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidat(e)s soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)